



Travailleur indépendant et ses salariés

Par **marilu**, le **10/10/2024** à **09:35**

Bonjour, travailleurs indépendant (régime agricole) et employeur, je suis à quelques mois de la retraite. J'ai des marchés en cours et je ne veux pas "lacher" mes salariés qui sont de belles personnes et de bons éléments. Ma question est la suivante : est-il possible en tant que travailleur indépendant de prendre sa retraite et de continuer à honorer ses marchés, en gardant des salariés ou suis-je obligé de changer de forme pour qu'à la retraite tout puisse continuer ?

Merci d'avance pour vos réponses je suis complètement perdu

Par **Visiteur**, le **10/10/2024** à **10:07**

Bjr

Vous pouvez tout à fait prendre votre retraite tout en continuant à exercer votre activité en tant que travailleur indépendant, grâce au dispositif de cumul emploi-retraite. Ce dispositif vous permet de percevoir votre pension de retraite tout en continuant à générer des revenus professionnels.

Vous devez remplir certaines conditions, notamment de trimestres et d'âge.

Votre site comporte toutes les infos.

Par **marilu**, le **11/10/2024** à **07:38**

Bjr et merci pour votre réponse. Je peux donc continuer à travailler si besoin sans dépasser un certain nombre d'heures annuellement si j'ai bien compris. Mais est-ce que je peux garder les salariés ?

La conseillère MSA me dit que je serai obligé de faire une cessation d'activité et de devenir auto-entrepreneur. Que deviennent mes salariés dans ce cas ?

Par **Visiteur**, le **11/10/2024** à **07:53**

Ils sont mieux placés que moi pour être précis.

Je sais qu'il existe des exceptions, notamment pour certaines activités ou des cas de cumul emploi-retraite, mais cela dépendra de votre situation personnelle et des modalités de votre

retraite.

Votre chambre d'agriculture locale peut vous fournir des conseils sur la gestion de votre exploitation et les obligations légales liées à l'emploi de salariés agricoles.